

付 属 資 料

1. 協議議事録
2. 収集資料リスト
3. 対象国農業主要指標
4. ヒアリング結果

PROCES-VERBAL DES REUNIONS DE L'ETUDE
SUR LE DON JAPONAIS POUR LE PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE
POUR LES AGRICULTEURS DEFAVORISES
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

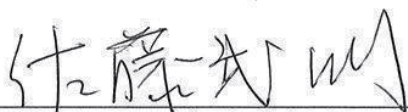
À la suite d'une requête formulée par le Gouvernement de la République du Sénégal pour le Don japonais pour le projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés pour l'année fiscale 2012 (ci-après désignée "KR2"), le Gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude sur KR2 et a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") d'effectuer cette étude.

Pour ce faire, la JICA a envoyé en République du Sénégal du 6 au 21 septembre 2012 une mission d'étude conduite par Monsieur SATO Takeaki, Conseiller exécutif du Département du développement rural de la JICA (ci-après désignée "la Mission").

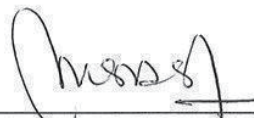
La Mission a eu une série de discussions avec les autorités compétentes du Gouvernement de la République du Sénégal (ci-après désignées "la partie Sénégalaise").

À l'issue des discussions et des enquêtes sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l'Appendice ci-joint.

Fait à Dakar, le 20 septembre 2012



M. Takeaki SATO
Chef de la Mission d'Étude
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)



M. Mamadou DIALLO
Directeur de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement
rural
République du Sénégal

APPENDICE

1. Procédure de KR2

- 1-1 La partie Sénégalaise a compris les objectifs et la procédure de KR2, expliqués par la Mission, comme mentionnés dans l'Annexe I.
- 1-2 La partie Sénégalaise prendra les mesures nécessaires pour le bon déroulement de l'exécution de KR2, comme mentionnés dans l'Annexe I.

2. Système d'exécution de KR2

- 2-1 L'organisme responsable et d'exécution est la Direction de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (ci-après désigné "la Direction de l'Agriculture").
- 2-2 Le système de distribution est mentionné dans l'Annexe II.
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural confiera les services de transport, de distribution et de vente de l'urée à un ou plusieurs prestataires qui, en utilisant ses (leurs) réseaux de distribution, la fournira(ront) aux bénéficiaires qui auront été identifiés par la Commission Locale de Distribution.

3. Producteurs ciblés, régions ciblées, cultures ciblées et articles demandés

- 3-1 Les bénéficiaires de KR2 pour l'année fiscale 2012 sont des petits agriculteurs.
- 3-2 Les régions et les cultures ciblées du programme KR2 pour l'année fiscale 2012 sont :
- les régions de St-Louis et de Matam pour la culture du riz,
 - les régions de Kaolack et de Fatick pour les cultures du maïs et du riz
- 3-3 La partie Sénégalaise a demandé les matériels agricoles. Cependant, à l'issue des discussions avec la Mission, les deux parties se sont mises d'accord d'éliminer les matériels agricoles et de fournir seulement des engrais. Ses quantités (de la demande) ont été déterminées comme celles qui figurent en annexe III.

4. Fonds de Contrepartie

- 4-1 La partie Sénégalaise a confirmé l'importance de la gestion et de l'utilisation adéquates du Fonds de Contrepartie, et a expliqué le système du fonctionnement du Fonds de Contrepartie comme suit :
- 1) Système du dépôt
- a) L'État et le(s) prestataire(s) de service établiront un contrat pour la distribution des engrais. Tout le montant contractuel entre l'État et le(s)



prestataire(s) de service sera déposé dans un compte ouvert pour le fonds de contrepartie pour l'année fiscale 2012.

b) L'État s'engage à ce que le montant final déposé dans le fonds de contrepartie soit égal au moins aux 50% du coût FOB de la marchandise fournie par KR2.

2) Organisme responsable : La Direction de l'Agriculture

3) La Direction de l'Agriculture présentera des rapports semestriels sur le compte du fonds de contrepartie à la partie japonaise.

4) La Direction de l'Agriculture devra rendre compte à la partie japonaise de l'exécution des projets financés par le fonds de contrepartie.

4-2 La partie Sénégalaise a donné son accord sur le montant déposé du fonds de contrepartie conformément aux principes suivants.

1) Le montant déposé devra correspondre au montant total de la vente des intrants fournis.

2) Il devra être égal au moins à 50% du prix FOB.

4-3 En cas de mise en œuvre de KR2 pour l'année fiscale 2012, la partie Sénégalaise s'engage à ouvrir un nouveau compte du Fonds de Contrepartie pour l'année fiscale 2012.

4-4 La Mission a expliqué à la partie Sénégalaise que l'utilisation du Fonds de Contrepartie est en principe limitée à l'aide aux petits producteurs et agriculteurs défavorisés depuis l'aide KR2 pour l'année 2008. La partie Sénégalaise s'est engagée à donner la priorité aux projets visant au développement des agriculteurs défavorisés et à la réduction de la pauvreté, en utilisant le Fonds de Contrepartie, comme ce qu'elle a déjà utilisé le fonds de contrepartie pour les projets contribuant à l'aide aux petits producteurs et agriculteurs défavorisés et à la réduction de la pauvreté.

4-5 La partie Sénégalaise a donné son accord pour consulter préalablement la partie japonaise sur l'utilisation de tout le Fonds de Contrepartie. Par ailleurs, le partenaire accorde toute la diligence requise au traitement des requêtes qui lui seront adressées.

4-6 La partie Sénégalaise a donné son accord sur la réalisation d'audits externes, à chaque fois que de besoin et dans les meilleurs délais, pour garantir une bonne gestion et utilisation du Fonds de Contrepartie.

5. Suivi et Évaluation

5-1 La partie Sénégalaise a donné son accord sur la tenue de la réunion deux fois par an





avec la partie japonaise afin d'évaluer la distribution et l'utilisation des produits fournis par KR2.

- 5-2 En cas de mise en œuvre de l'aide KR2 pour l'année fiscale 2012, la partie Sénégalaise s'engage à établir et à présenter à la JICA le rapport du suivi concernant l'état d'avancement d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles fournis lors de l'achèvement de sa vente.

6. Autres points

- 6-1 La partie sénégalaise s'engage à renforcer la transparence sur le système de distribution des engrais.
- 6-2 La partie sénégalaise consent à créer un cadre de consultation avec les parties prenantes dans le processus de l'aide KR2.
- 6-3 La partie sénégalaise s'engage à médiatiser la réception et la distribution des engrais, ainsi que toutes les activités réalisées dans le cadre des projets financés par le fonds de contrepartie.

- Annexe I : Système du Don japonais pour le projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés (KR2)
- Annexe II : Système de distribution des engrais KR2
- Annexe III: Requête définitive





Annexe I

Don japonais pour le projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés (KR2)

1. Programme KR2 du Japon

1-1. Principaux objectifs du programme KR2 du Japon

De nombreux pays en voie de développement souffrent encore actuellement d'une insuffisance alimentaire chronique. La diminution de la production agricole, due à des conditions climatiques et aux insectes nuisibles, constitue également un problème grave. Pour trouver une solution fondamentale aux problèmes de l'insuffisance alimentaire, les pays en voie de développement sont obligés de faire tous leurs efforts autonomes dans le but d'augmenter la production alimentaire.

Afin de soutenir les pays en voie de développement dans leurs efforts pour atteindre un niveau acceptable de la production alimentaire, le Gouvernement du Japon accorde depuis 1977 une coopération financière non-remboursable pour l'augmentation de la production alimentaire (Programme KR2 du Japon).

Le programme KR2 a pour but de fournir des engrais et des machines et équipements agricoles et d'autres produits afin de soutenir les programmes de la production alimentaire dans les pays en voie de développement désireux de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

Le Gouvernement du Japon a décidé de préciser que le cible de ce projet est les agriculteurs défavorisés et les agriculteurs de petite taille, et a changé le nom de projet de « l'Aide financière non-remboursable pour l'augmentation de la production alimentaire » au « Don japonais pour le projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés », pour contribuer à la lutte contre la faim à travers ce projet de façon plus efficace.

1-2. Fonds de Contrepartie

L'autorité déposera, en principe en monnaie locale toutes des recettes des ventes et des locations des Produits dans un compte ouvert à son propre nom, à la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Le montant des recettes à déposer sera de plus de la moitié (1/2) du prix franco à bord (FOB) des Produits et calculé sur la base du taux de change moyen de la date de la signature de l'E/N, établi par le Fonds monétaire international (FMI), à moins qu'il n'en soit autrement





convenu entre la JICA et l'Autorité. Le dépôt sera effectué dans un délai de quatre (4) ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de Don à moins qu'il n'en soit autrement convenu entre la JICA et l'Autorité.

Le Gouvernement du pays bénéficiaire utilisera le fonds déposé (ci-après dénommé "le Fonds de Contrepartie") pour le développement économique et social, comprenant, entre autres, le soutien aux agriculteurs défavorisés dans le pays bénéficiaire. En particulier, il est recommandé de donner la priorité à l'aide aux agriculteurs défavorisés et de petite taille pour l'utilisation du Fonds de Contrepartie. Le programme KR2 représente, par conséquent, les doubles avantages : l'approvisionnement direct et gratuit d'intrants agricoles au titre du Don et le Fonds de Contrepartie pour soutenir les activités de développement dans le pays bénéficiaire.

2. Procédure et programme d'exécution normal de KR2

La procédure normale de KR2 se déroule de la manière suivante :

Application	(Requête formulée par un pays bénéficiaire) ;
Étude	(Étude préparatoire conduite par la JICA) ;
Évaluation et approbation	(Évaluation faite par le Gouvernement du Japon et approbation du Conseil des ministres) ;
Détermination de l'exécution	(Notes échangées entre les Gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire) ;
Accord de Don	(Accord signé entre la JICA et l'Autorité) ;
Accord d'Agent	(Conclusion d'un Accord d'Agent entre l'Agent et l'Autorité et approbation de l'Accord d'Agent) ;
Soumission et Contrat avec le fournisseur ;	
Expédition et paiement ;	
Confirmation de l'arrivée des produits.	

Les détails de chacune des étapes ci-dessus sont précisés ci-après.

2-1. Application (Requête pour KR2)

Pour bénéficier de KR2, un pays bénéficiaire doit remettre une requête au Gouvernement du Japon. La remise de la requête pour KR2 est effectuée en remplissant le formulaire de requête KR2 envoyé tous les ans aux pays potentiellement bénéficiaires par le Gouvernement du Japon.



2-2. Étude, évaluation et approbation

La JICA envoie une mission d'étude préparatoire aux pays potentiellement bénéficiaires de KR2 pour l'année fiscale. L'étude inclut :

- 1) La confirmation de la situation, des objectifs et des effets attendus du projet ;
- 2) L'évaluation de la pertinence du projet dans le cadre de KR2 ;
- 3) La recommandation des composantes du projet ;
- 4) L'estimation des coûts du projet ;
- 5) La préparation d'un rapport.

Une importance particulière est accordée aux points suivants lors de l'étude d'une requête :

- 1) Utilisation des intrants agricoles demandés ;
- 2) Conformité du projet avec la politique nationale et/ou le plan d'aide aux agriculteurs défavorisés et de petite taille ;
- 3) Plan de distribution des intrants agricoles demandés ;
- 4) Introduction d'un système d'audit externe sur le Fonds de Contrepartie ;
- 5) Organisation de réunions de liaison ;
- 6) Consultation avec les parties prenantes dans le processus de KR2 ;
- 7) Utilisation prioritaire du Fonds de Contrepartie pour l'aide aux agriculteurs défavorisés et de petite taille.

Le Gouvernement du Japon évalue le projet afin de déterminer s'il est pertinent dans le cadre de KR2, sur la base du rapport préparé par la JICA et les résultats de l'évaluation sont ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation.

Après l'approbation par le Conseil des ministres, le projet du Don est officialisé par l'Échange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") signé entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du pays bénéficiaire (ci-après dénommé "le Bénéficiaire"). Simultanément, le Don sera rendu disponible par la conclusion de l'Accord de Don entre l'Autorité et la JICA.

2-3. Méthode de l'approvisionnement et procédure après l'E/N et l'Accord de Don

Les détails de la procédure après les signatures de l'E/N et de l'Accord de Don jusqu'au paiement aux fournisseurs sont les suivants :

(1) Détails de la procédure :

Les détails de la procédure pour l'achat des produits et services dans le cadre de



KR2 seront approuvés par l'Autorité et la JICA au moment de la signature de l'Accord de Don.

Les points essentiels à approuver sont les suivants :

- a) La JICA se charge de la bonne coordination de l'exécution de KR2 ;
- b) Les produits et services seront fournis conformément aux « Directives de l'Approvisionnement de l'Aide Non Remboursable du Japon pour le Projet pour les Agriculteurs Défavorisés (Type I-2K) » de la JICA ;
- c) Le Bénéficiaire signera un contrat d'emploi (ci-après dénommé "l'Accord d'Agent") avec un agent d'approvisionnement (ci-après dénommé "l'Agent") ;
- d) Le Bénéficiaire désignera l'Agent comme un représentant agissant au nom du Bénéficiaire concernant tous les transferts du fonds à l'Agent.

(2) Points essentiels des « Directives de l'Approvisionnement pour l'Aide Non Remboursable du Japon pour le Projet pour les Agriculteurs Défavorisés (Type I-2K) »

a) L'Agent

L'Agent est un organisme qui fournit les services d'approvisionnement en produits et services au nom du Bénéficiaire conformément à l'Accord d'Agent signé avec le Bénéficiaire. En outre, l'Agent jouera le rôle d'un conseiller du Bénéficiaire et d'un secrétariat du comité consultatif (ci-après dénommé "le Comité") entre la JICA et le Bénéficiaire.

b) Accord d'Agent

Le Bénéficiaire conclura, en principe dans un délai de deux (2) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord de Don, un Accord d'Agent avec l'Agent en conformité avec l'Accord de Don.

L'Agent fournira les services référés au paragraphe c) ci-dessous pour le compte du Bénéficiaire après l'approbation écrite de l'Accord d'Agent par la JICA.

c) Les Services fournis par l'Agent

- 1) Préparer les spécifications des Produits pour l'Autorité ;
- 2) Préparer le dossier d'appel d'offres ;
- 3) Lancer un avis d'appel d'offres ;
- 4) Évaluer les soumissions ;





- 5) Soumettre les recommandations à l'Autorité pour l'approbation des commandes à passer aux fournisseurs ;
- 6) Recevoir et utiliser le fonds ;
- 7) Négocier et conclure les Contrats avec les fournisseurs ;
- 8) Contrôler l'avancement du Projet ;
- 9) Fournir à l'Autorité des documents contenant les informations détaillées du Contrat ;
- 10) Payer les fournisseurs en utilisant le fonds ;
- 11) Préparer les rapports semestriels pour le compte de l'Autorité et de la JICA.

d) Approbation de l'Accord d'Agent

Une copie de l'Accord d'Agent sera présenté à la JICA par l'Agent. La JICA vérifie si l'Accord d'Agent est conclu en conformité avec l'Accord de Don ainsi que les Directives de l'Approvisionnement pour l'Aide Non Remboursable du Japon pour le Projet pour les Agriculteurs Défavorisés, et approuve l'Accord d'Agent.

L'Accord d'Agent signé entre le Bénéficiaire et l'Agent deviendra éligible pour le Don et son intérêt couru après l'approbation écrite par la JICA.

e) Modalités de paiement

L'Accord d'agent devra stipuler que "concernant tous les transferts des fonds à l'Agent, le Bénéficiaire devra désigner l'Agent pour qu'il agisse pour le compte du Bénéficiaire devra une Autorisation de Déboursement Global pour transférer les fonds (ci-après dénommés "les Avances") au Compte d'Approvisionnement à partir du Compte du Bénéficiaire."

L'Accord d'Agent devra clairement stipuler que le paiement à l'Agent sera effectué en yens japonais à partir des Avances et que le paiement final à l'Agent sera effectué lorsque le montant restant sera inférieur à trois pour cent (3%) du montant du Don et de ses intérêts courus à part la rémunération de l'Agent.

f) Produits et services éligibles pour l'achat

Les Produits et services à acheter devront être sélectionnés parmi ceux mentionnés dans l'Accord de Don.

La quantité de chaque Produit et service à acheter ne devra pas dépasser celle consentie entre le Bénéficiaire et le Gouvernement du Japon.

g) Fournisseurs

En principe, un fournisseur peut être de n'importe quelle nationalité, tant que le fournisseur satisfera aux conditions spécifiées dans le dossier d'appel d'offres.

h) Méthodes d'approvisionnement

Lors de l'exécution de l'approvisionnement, une attention devra être prêtée pleinement pour qu'il n'y ait pas d'iniquité parmi les soumissionnaires qui sont éligibles pour l'approvisionnement en Produits et services. A cette fin, l'appel d'offres ouvert devra être adopté en principe.

i) Type de Contrat

Le Contrat entre l'Agent et les Fournisseurs doit être conclu sur la base d'un prix forfaitaire.

j) Taille du lot de soumission

Si un lot de soumission éventuel peut être divisé du point de vue technique et administratif et s'il est vraisemblable qu'une telle division crée les offres les plus concurrentielles possibles, un tel lot devra être divisé en deux lots ou plus. Par contre, dans l'intérêt d'obtenir les offres les plus concurrentielles possibles, chaque lot pour lequel les offres sont appelés, devra, quand il est possible, avoir une taille suffisamment important pour attirer des soumissionnaires.

Au cas où plus d'un lot seraient accordés au même fournisseur, les Contrats peuvent être groupés.

k) Avis d'appel d'offres

L'avis d'appel d'offres devra être lancé de manière à ce que tous les soumissionnaires éventuels aient équitablement l'occasion de s'informer de la soumission et d'y participer.

L'invitation à la préqualification ou à la soumission devra être annoncée au moins dans un journal à gros tirage du pays bénéficiaire (ou des pays voisins) ou au Japon, et à la page web facilement accessible et opéré par l'Agent.

l) Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres devra comporter toutes les informations nécessaires qui permettent aux soumissionnaires de préparer des offres valides

h

A

L'Agent devra remettre un rapport d'évaluation détaillé des soumissions à la JICA à titre d'information, tandis que la notification des résultats aux soumissionnaires ne sera pas basée sur la confirmation de la JICA.

o) Approvisionnement supplémentaire

Si le Bénéficiaire souhaite un approvisionnement supplémentaire en profitant du Montant Restant après un appel d'offres ouvert et/ou un appel d'offres restreint et/ou une négociation directe pour un Contrat, l'Agent est permis de procéder à l'approvisionnement supplémentaire selon les points cités ci-dessous :

1) Fourniture des mêmes Produits et services

La fourniture supplémentaire pourra être mise à exécution par un Contrat direct avec le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres initial, si l'appel d'offres ouvert pour ladite fourniture supplémentaire sera jugé désavantageux ou peu rentable pour les raisons que les Produits et services à fournir à titre supplémentaire sont les mêmes que ceux de l'appel d'offres initial et que la quantité à fournir à titre supplémentaire est limitée, ou qu'il n'y a pas eu d'autres soumissionnaires que celui gagnant dans l'appel d'offres initial. Lorsque le Contrat direct avec le même fournisseur n'est pas forcément avantageux ou approprié à cause de la portion de la balance relativement importante, les fournisseurs devront être sélectionnés par une nouvelle procédure d'appel d'offres.

2) Autres Fournitures

Lorsque les Produits et services autres que ceux mentionnés à 1) ci-dessus sont à fournir, la fourniture devra être mise à exécution, en principe, par un appel d'offres ouvert. Dans un tel cas, les Produits et services pour la fourniture supplémentaire devront être sélectionnés parmi ceux qui se conforment à l'Accord de Don.

p) Conclusion du Contrat

Afin d'approvisionner en Produits et services conformément à l'Accord de Don, l'Agent devra conclure des Contrats avec le Fournisseur sélectionné par l'appel d'offres ou par d'autres méthodes.

q) Conditions de paiement au fournisseur



Le Contrat devra clairement stipuler les conditions de paiement.

En principe, le paiement devra être effectué après l'achèvement de l'expédition des Produits et l'achèvement des services stipulé dans le Contrat.

3. Dispositions à prendre par le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire prendra des mesures nécessaires pour :

- 1) assurer le dédouanement rapide et faciliter leur transport intérieur des Produits au pays bénéficiaire;
- 2) assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales, qui pourraient être imposés au pays bénéficiaire à l'égard de l'achat des Produits et des Services ainsi que de l'emploi de l'Agent seront exonérés.
- 3) assurer que les Produits fournis dans le cadre de KR2 contribuent effectivement à l'augmentation de la production alimentaire et en conséquence à la stabilisation au développement de l'économie du pays bénéficiaire ;
- 4) prendre suffisamment en considération les agriculteurs défavorisés et de petite taille comme bénéficiaires du projet ;
- 5) supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre de KR2 y compris les frais de stockage et de distribution des Produits, à part les frais qui sont couverts par le Don et son intérêt couru ;
- 6) entretenir et utiliser les Produits achetés pour l'exécution de KR2 correctement et efficacement pour la mise en œuvre de KR2;
- 7) introduire un système d'audit externe sur le Fonds de Contrepartie ;
- 8) donner la priorité aux projets destinés aux agriculteurs de petite taille, et à la réduction de la pauvreté lors de l'utilisation du Fonds de Contrepartie ;
et
- 9) surveiller et évaluer l'avancement de KR2, et remettre un rapport semestriel à la JICA.

4. Comité consultatif

4-1. Objectifs de la mise en place du Comité consultatif

L'Autorité établira un comité consultatif (ci-après dénommé « le Comité ») afin de discuter de toute question incluant le dépôt du Fonds de Contrepartie et son utilisation, en vue de l'exécution efficace du projet dans le pays bénéficiaire. Les séances du Comité se tiendront, en principe, dans le pays bénéficiaire au moins une



fois par an.

4-2. Membres du Comité

Le Comité sera présidé par le chef des représentants de l'Autorité. Les représentants de la JICA et les représentants de l'Autorité seront membres du Comité.

4-3. Autres participants

Le représentant de l'Agent sera invité au Comité, fournit les services consultatifs à l'Autorité et travaille comme secrétariat du Comité. Le rôle du secrétariat consistera notamment à recueillir les informations relatives à KR2, préparer le matériel pour les discussions et rédiger le compte-rendu de la Réunion du Comité.

4-4. Attributions du Comité

Les sujets à discuter dans le Comité seront les suivants :

- 1) confirmer un calendrier de la mise en œuvre de KR2 afin d'utiliser le Don et son intérêt couru sans retard et de façon efficace ;
- 2) discuter sur l'état d'avancement des ventes, des locations, de la distribution et de l'utilisation des Produits ;
- 3) échanger des vues sur la répartition du Don et de son intérêt couru ainsi que sur les utilisateurs finaux potentiels ;
- 4) identifier des problèmes qui pourraient retarder l'utilisation du Don et son intérêt couru, et chercher les solutions à de tels problèmes ;
- 5) évaluer l'efficacité de l'utilisation des Produits dans le pays bénéficiaire pour l'augmentation de la production de l'aliment de base ;
- 6) assister à formuler une politique de dépôt, en principe en monnaie du pays bénéficiaire et échanger des vues sur l'utilisation efficace du Fonds de Contrepartie ;
- 7) échanger des vues sur la publicité concernant l'utilisation du Don et de son intérêt couru et ;
- 8) discuter sur toutes autres questions qui pourraient surgir ou en relation avec l'Accord de Don.

5. Réunion de liaison

5-1. Objectif de la Réunion de liaison

La JICA et le Bénéficiaire tiendront une Réunion de liaison deux (2) fois par an



afin de suivre périodiquement le déroulement du projet. Le Bénéficiaire rédigera un rapport de suivi et le remettra à la JICA avant/au moment de la Réunion de liaison. La méthode détaillée de pour la tenue de la Réunion de liaison sera discutée à l'occasion de la 1ère séance du Comité.

5-2. Attributions des Réunions de liaison

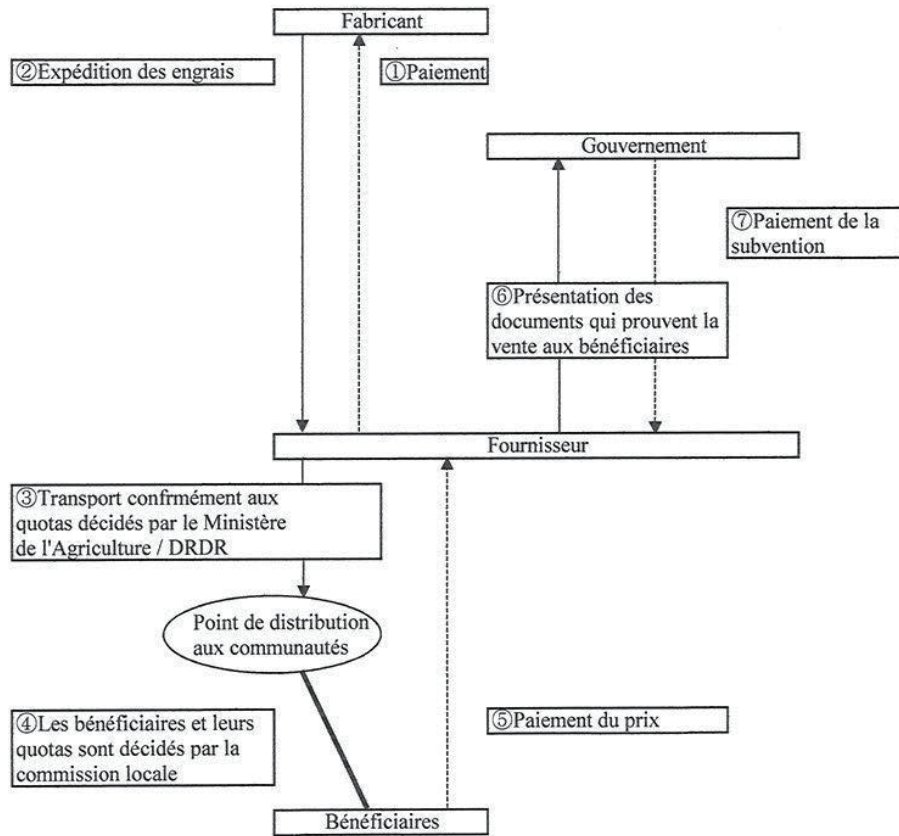
Les sujets à discuter aux réunions de liaison sont les suivants :

- 1) discuter sur l'état d'avancement de la distribution et de l'utilisation des Produits achetés dans le cadre de KR2 dans le pays bénéficiaire ;
- 2) évaluer l'effet de l'utilisation des Produits dans le pays bénéficiaire pour la production alimentaire ainsi que l'aide aux agriculteurs de petite taille et à la réduction de la pauvreté ;
- 3) en cas de problèmes (en particulier, le retard de la distribution et de l'utilisation des Produits ainsi que le dépôt du Fonds de Contrepartie), l'échanges d'opinions en vue de résoudre de tels problèmes, un rapport d'avancement sur l'exécution des contre-mesures par le Bénéficiaire, et une suggestion par le Gouvernement du Japon seront donnés à la réunion de liaison ;
- 4) confirmer et reporter le dépôt du Fonds de Contrepartie ;
- 5) échanger des vues sur l'utilisation efficace du Fonds de Contrepartie ;
- 6) discuter sur les relations publiques des projets financés par le Fonds de Contrepartie ;
- 7) autres.

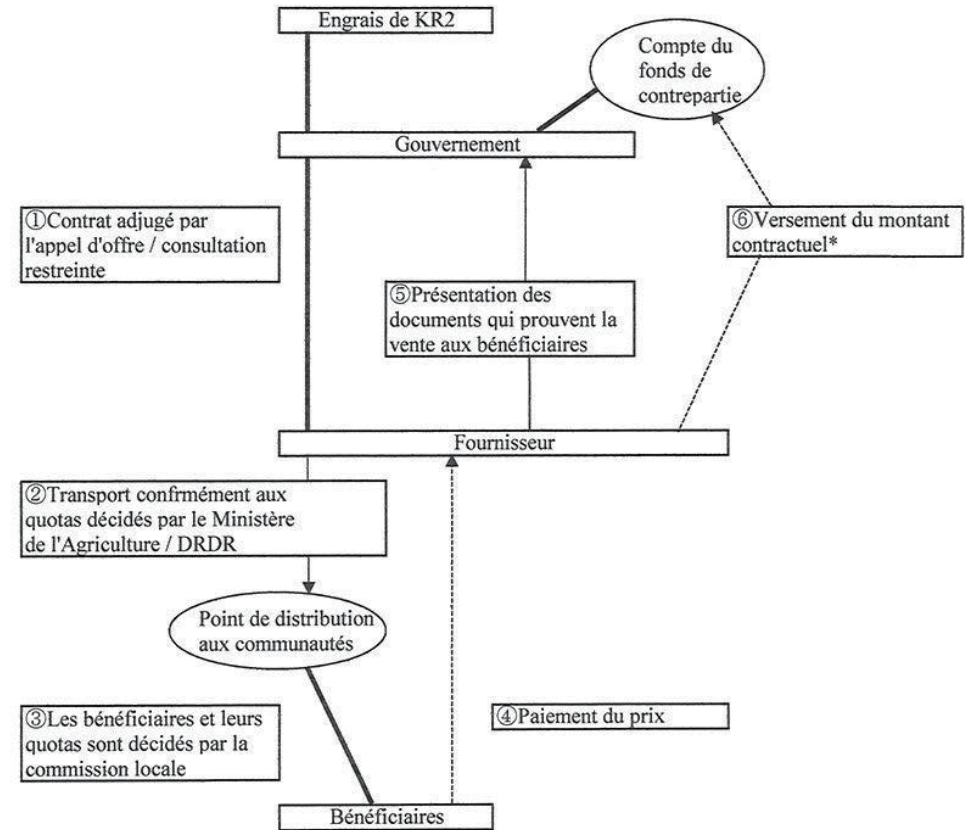
7

(Engrais Général)

Distribution et Paiement



(Engrais de KR2)



* Montant contractuel exclut la commission de prestataire et les frais de transport intérieur

12

Annexe III Quantité demandée dans le cadre de KR2 l'année fiscale 2012

No.	Articles	Quantité demandée	Pays d'origine
1	Urée	13 000	Tous les pays sauf Sénégal

A

A

2. 収集資料リスト

平成 24 年度セネガル国貧困農民支援（2KR）協力準備調査

収集資料リスト

No.	タイトル	入手先
1	Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal	ISRA
2	Vaccins à usage vétérinaire / produits au Sénégal	ISRA
3	Au cœur du développement agricole	ISRA
4	DOCUMENTS / PRESSE	Agrophytex
5	FACRURE COMMERCIALE 2012/143	Agrophytex
6	EUROCHEM	Agrophytex
7	Le soleil (2012.9.11) 新聞記事	Agrophytex
8	Arrêté portant organisation de la Direction de l'Agriculture	農業局
9	MEMO SUR LE KR2	植物防疫局
10	(3) Le R2sultat de l4utilisqtion du Fonds de Contrepqrte	植物防疫局
11	EQUIP PLUS 社 パンフレット	EquipPlus
12	Agrotrans 社パンフレット	Agrotrans salr
13	DELEGATION DAGANA	SAED
14	FAOSTAT - 2012	FAO
15	WFP Website - Senegal	WFP
16	World Bank Website – Senegal	World Bank

3. 対象国農業主要指標

対象国農業主要指標

I. 国名					
正式名称		セネガル共和国 Republic of Senegal			
II. 農業指標			単位	データ年	データ出典
	総人口	1,310.8	万人	2012年	*2
	農村人口	746.9	万人	2012年	*2
	農業労働人口	395.2	万人	2010年	*1
	農業労働人口割合	55.2	%	2010年	*1
	農業セクターGDP割合	17.5	%	2011年	*12
	農耕面積/トラクター一台当たり	9,006.26	ha	2007年	*2
III. 土地利用					
	総面積	1,967.2	万ha	2009年	*3
	陸地面積	1,025.3	万ha	2009年	*3
	耕地面積	350	万ha	2008年	*3
	永年作物面積	5.5	万ha	2009年	*3
	灌漑面積	12	万ha	2008年	*3
	灌漑面積率	3.43	%	2008年	*3
IV. 経済指標					
	1人当たりGNI	1,090	米ドル	2010年	*9
	対外債務残高	35	億米ドル	2009年	*9
	対日貿易量 輸出	1,022	百万円	2010年	*9(JETRO)
	対日貿易量 輸入	4,848.37	百万円	2010年	*9(JETRO)
V. 主要農業食糧事情					
	FAO食糧不足認定国	N/A	-	-	-
	穀物外部依存量	125.5	万t	2009年	*5
	1人当たり食糧生産指標	120	2004-2006 年=100	2009年	*6
	穀物輸入	131.08	万t	2009年	*4
	食糧援助(穀物)	1.2	万t	2006年	*10
	食料輸入依存率	28.5	%	2007年	*12
	カロリー摂取量/人日	2,320	kcal	2009年	*7
VI. 主要作物単位収量					
	米	3,717	kg/ha	2012年	*13
	メイズ	1,133	kg/ha	2012年	*13
	ソルガム	882	kg/ha	2012年	*13
	ミレット	617	kg/ha	2012年	*13
	キャッサバ	7,492	kg/ha	2012年	*13

*1 FAOSTAT database-Population

*2 FAOSTAT database-Means of Production

*3 FAOSTAT database-Land

*4 Statistical Yearbook of Sénégal 2009

*5 FAOSTAT database-Agricultural & Food Trade

(All Cereals: Import Q'ty – Export Q'ty)

*6 FAOSTAT database-Agricultural Production Indices

*7 FAOSTAT database-Food Balance Sheets

*8 FAOSTAT database- Agriculture Production

*9 外務省ホームページ (セネガル)

*10 FAOSATAT database-Food Aid (WFP) shipment

*11 Foodcrops and Shortages No.4 December 2010

*12 African Statistical Yearbook 2012

*13 セネガル国農業農村施設省農業局 2011/2012 資料

4. ヒアリング結果

1. 経済・財務省

日 時	2012/09/12 10:00～11:20
場 所	経済・財務省本省ビル
出席者	Maguette Ndiaye DIOP 経済協力局担当者 Arona NDOYE 負債・投資局担当者 JICA 調査団（山越、安土、峠）

DIOP 氏は、日本の 2KR 支援に対し感謝の意を表し、特に貧困農民に対しては、有効であると述べた。セネガル政府はコメの生産拡大に向けて補助金を出しているが、財源が足りないことを言及した。

またこれに関連して、2012/09/10 にセネガル国首相 Abdoul Mbaye 氏が「2018 年までに年間 160 万 MT の籾コメ（精米ベースでは 108 万 MT）の収穫をめざす」方針を出したことに触れ、この目標達成は難しいかもしれないが、灌漑設備が整備され、天候条件が良ければ達成可能であると述べた。

2. 農業農村施設省

2-1. 農業農村施設省事務次官

日 時	2012/09/07 16:00～16:45
場 所	農業農村施設省（ダカール合同庁舎内）
出席者	Mme Maïmouna LO セネガル国農業農村施設省 事務次官 Marina Isabelle G. Bammara JICA セネガル事務所 JICA 調査団（井川、安土、峠）

調査団より本調査団の概要説明を行うと同時に、調査方針の提案を行い、先方の同意を得た。また、関連事項の確認を行った。

- ① 対象品目は、近年の 2KR 供与と同じく肥料（尿素）に絞り、量を確保することとし、農業機械は対象外とする。
- ② 対象地区は、JICA 稲作プロジェクト対象地域（サンルイ州、ファティック州、カオラック州、カフリン州）を優先し、シナジー効果を図る。また、稲作地帯であり食糧危機の影響が強いマタム州、タンバクンダ州等も検討する。
- ③ 対象作物は、コメに絞り込むことを提案する（2011 年度はコメ及びトウモロコシ）。
- ④ 今後 2KR 協力を検討するにあたっては、これまでの協力効果の確認が求められており、供与肥料の投入効果を数値的に示す資料や調査結果等があれば提示願いたい。

- ⑤ 肥料の買い占め等により、貧困農民に肥料が適時・適正価格で届かず、感謝されないような事態が発生することはないか心配している。セネガルでの販売状況はどうか？
- ⑥ 本年は豪雨による洪水被害が出ているが、農業生産への影響はどうか？
- ⑦ 2011年度の供与肥料（尿素）の到着は、2012年度末になる予定。

事務次官からは、以下のとおり返答があった。

- ① セネガルはコメの大消費地であるので、コメの増産に貢献してくれる日本からの2KR支援は、セネガル国の財政負担を軽減してくれていて、大変感謝している。
- ② JICA 井川から提案のあった支援品目・対象地域・対象地域に関して合意する。
- ③ 協力効果の確認に関し、2KR 肥料供与対象地域における生産性に係る資料を提供する。担当は予察・分析・統計局（DAPSA）となる。
- ④ 2KR 供与品の買い占めが生じているとの報告はなく、現場で感謝されていると認識。
- ⑤ 豪雨による洪水被害が各地で発生している。具体的な被害状況は、水が引いた後に各地からの報告を取りまとめられるので、追って共有する。
- ⑥ ミニッツ署名・報告日（2012/09/21）は、事務次官が出張中（09/08-24）でセネガルに不在であるため、官房長に対応を引継ぐ。

2-2. 農業農村施設省官房長

日 時	2012/09/17 10:00～10:50
場 所	農業農村施設省（ダカール合同庁舎内）
参加者	Viviane Bampassy Dos Santos 農業農村施設省官房長 Marina Isabelle G. Bambara JICA セネガル事務所 JICA 調査団（佐藤団長・井川・山越・安土・峠）

佐藤団長

9/20にJICAと農業局長との間で締結された、「2012年度対セネガル2KR支援」の内容、実施体制（配布・販売方法、モニタリング・評価体制、見返り資金の積み立て・管理体制・使用状況）、新供与条件・新制度（見返り資金の外部監査、見返り資金の小農・貧困支援への優先使用、ステークホルダーの参加機会の確保、半期ごとの連絡協議会の開催）、広報等に関する説明と要請を行った。セネガルから要請のあった農機の供与については、保守管理体制が不十分と判断し、見送ることも官房長に伝えられた。

ドス・サントス官房長

セネガルは食糧の増産・安全保障が国策の中心であるので、今回の日本からの支援に大変感謝している。モニタリングには信頼できるパートナーが必要であるが、この仕事は INP という機関に委託したいと考えている。また同時に、車両等も必要になるので、これも日本に支援をお願いできないか？

佐藤団長

残念ながら、見返り資金は車両の購入に充てられない。ところで、農機の普及に関してどのように考えているのか？農機のメンテナンスの状況をサンルイで視察した結果に基づいて、「今回農機は支援対象に含むべきではない」という結論に達した。

ドス・サントス官房長

農業の機械化については、現在その方針を、ワークショップ等を通じて策定中である。セネガルの農業に関する 5 つの政策の柱は、①治水、②農業の機械化、③人材育成（農民・技術者）、④農地（農地に関する法律は、1964 年以來 1 度も改正されていない）、⑤食糧の生産である。また、貧困農民を保護しながら、同時にいかに外国から投資を呼び込むのかということも、喫緊の課題である。

佐藤団長

農業の機械化に関連して、人材育成は特に重要度の高い課題である。

2-3. 農業農村施設省農業局長

日 時	2012/09/11 16:00～17:40
場 所	農業局庁舎
参加者	Mamadou DIALLO 農業局長 JICA 調査団（山越・安土・峠）

まず初めに、JICA 調査団が、JICA の平成 24 年度 2KR 貧困農民支援の概要（対象作物・地域はサンルイ州のコメ、ファティック州・カオラック州のトウモロコシ、対象供与品目は尿素）を農業局長に提案・説明し、農業省事務次官がこれを承諾した旨を報告した。

調査団は、日本がサンルイを優先順位の高い対象地域に指定した理由を、日本は 2KR 支援を実施にあたって、顕著な効果を出すことが求められており、連続して特定地域に支援すれば、2KR の効果を測定しやすいことを挙げた。

これに対して農業局長は、「事務次官の決断には従うが、優先順位を低く設定されているカザマンス地域が必ずしもコメの需要や生産高が低いわけではない」こと、及び「必ずしもコメだけが全州における主要穀物ではない」ことを強調した。

農業局長からは、見返り資金を活用して農機を購入する案が出されたが、調査団より下記実施内容について、農業局長に確認した。

- ① 見返り資金の状況
- ② 広報の必要性

調査団はさらに、農業局長の案を実現するには次の 3 つの条件を満たすことが必要であることを説明した。

- ① 2008～2009 年度支援分の外部監査
- ② 日本との定期的協議
- ③ ステークホルダーとの協議

セネガル側はこれら条件の実施を約束した。

さらに調査団は、農業局長に対して次の要請をした。

- ① 入札は透明性をもってやってもらいたい（随意契約は透明性があるとはいえない）。
- ② 受益者の選定にも透明性をもって実施してほしい。

日 時	2012/09/20 10:00～11:00
場 所	農業局庁舎
参加者	Mamadou DIALLO 農業局長 JICA 調査団（佐藤団長・井川・山越・安土・峠）

<ミニッツ協議>

まず初めに、佐藤団長が、最終的に決定された 2012 年度のセネガル国貧困農民（2KR）支援の具体的内容を、農業局長に説明した（支援対象地域には、サンルイ州、ファティック州、カオラック州の他にマタム州も加える。対象作物は、サンルイ州、マタム州、ファティック州、カオラック州のコメ、及びファティック州、カオラック州のトウモロコシとする。無償供与する肥料は 13,000MT の尿素とする）。佐藤団長はまた、2012 年度の支援内容が 2011 年度に比べても、整合性がとれていることを、農業局長に説明した。

さらに佐藤団長は、セネガルから要請のあった農機類（耕運機、播種機、トウモロコシ脱穀機各 5,000 台）の供与に関しては、サンルイ州での視察により、現地での保守管理体制

が不十分であることがわかり、このために今回はこの要請を受け入れることができない旨を明言した。農業局長は最終的に日本側が示した支援内容に合意し、ミニッツに署名した。

佐藤団長は農業局長に、セネガルでの政権の交代による食糧安全保障に関する国家開発計画に変更はないかどうかについて質問した。これに対して農業局長は、「前政権で食糧・農業政策の中心であった GOANA は現政権になってから使用されなくなり、食糧安全保障等に関する政策は PSRP や DPES（経済社会政策文書）に含まれることになったが、基本的には変更がない」と返答した。さらに農業局長は、現在世界銀行も含めてチームを編成し、有効な農業・食糧政策を策定中である旨を明らかにした。

2-4. 農業農村施設省植物防疫局長

日 時	2012/09/07 16:00～16:45
場 所	農業農村施設省植物防疫局
出席者	Astou BIAYE 農業農村施設省植物防疫局長 JICA 調査団（山越、安土、峠）

2001 年度に日本はセネガルに対して、農薬散布器、農薬、ガウン、手袋、ゴーグル、車両（ランドクルーザー）トラクターを供与した。BIAYE 局長は 2008 年に就任した。局長は前任者からの引き継ぎ書を JICA 調査団に見せて、下記の説明を行った。

資料（引き継ぎ書）翻訳：過去の 2KR 資機材について

2012 年 9 月 14 日、農業農村施設省植物防疫局（DPV）局長 Ms. Marietou DIAWARA を訪問（11h15～11h45）。過去に実施した 2KR の資機材の状況を尋ねたところ、2 枚の書類につき説明を受けた。以下はその和訳である。

.....

書類 1：2KR についてのメモ (Mémo sur le KR2)

2006 年 1 月 20 日の書簡にて日本国大使の要請を受け、官房長の議長にてミーティングが開かれた。

日本国は今後 2KR において DPV の関与領域ではない肥料と農機の支援を行うという新しい方針を考慮し、2KR プロジェクトは今後農業局が指揮・監督するよう大使閣下より要望が出された。

DPV が実施した最後の 2KR は 2003 年度に遡り、2004 年 8 月に 7,167MT の尿素を受け取

った。

その結果、われわれ（DPV）がお知らせできる情報は、添付の1996～2003年の見返り資金を用いて実施したプロジェクトのリストのみである。

また、DPVには2KRで供与されたいかなる資機材の在庫も残されていない。

書類2：見返り資金使途の結果（Le Résultat de l'utilisation du Fonds de Contrepartie）

使途認可年	プロジェクト名	使途認可金額	使用金額
1996	Affignam 港へのアクセス道路の建設（ジガンシヨール州ビグノナ県）	30,340,000 FCFA	30,340,000 FCFA
2000	セネガル川流域及びデルタ地域における寒期及び穀食鳥類対策（コメ及びソルガム）に関わる穀物生産防護緊急プロジェクト	18,000,000 FCFA	18,000,000 FCFA
2002	農業監視・警報の基礎通信網の能力強化プログラム	22,000,000 FCFA	18,821,000 FCFA
2003	防除処理・適用機材及び安全防護機材の調達プログラム	66,597,000 FCFA	66,597,000 FCFA

2-5. 農業農村施設省農業局土壌肥沃度回復・改良部

日 時	2012/09/08 9:30～10:30
場 所	農業農村施設省農業局
出席者	Ibrahima DIEME 農業局土壌肥沃度回復・改良部長 JICA 調査団（安土、峠）

- ① 農業局は3つの「局」（①土壌改善・回復 ②アドミニストレーション・ファイナンス ③農協）と3つの「部」（①食糧・作物 ②農産業 ③種苗）で構成されている。
- ② 日本の2KRによる効果の測定は、他の種類の肥料も混ざっているので、難しい。
- ③ 日本の2KR支援のお蔭で、セネガル政府の財政負担は多少軽くなっている。
- ④ セネガル全体の耕地面積は、200万haで、内訳は野菜類が120万haで、コメが15万haである。
- ⑤ 全州の平均で、150kg/haの肥料が必要であるが、政府が補助金を出せるのは、8万MT（そのうち尿素は3万MT）である。

- ⑥ セネガル川流域地方では、300kg/ha の肥料が必要であるが、夏期には 50,000ha の耕地に 15,000MT の肥料が必要になる。
- ⑦ コルダ州とサンルイ州では 2 期作が行われ、種まきが 2～3 月と 7～8 月に行われ、収穫はそれぞれ 5～6 月と 9～10 月になる。
- ⑧ もし肥料の価格が上昇するまで買い占めていることがあったとしても、各州で配給を担当している **commission local** ではなく、販売業者の可能性が高い。

日 時	2012/09/13 9:00～10:30
場 所	農業農村施設省農業局
出席者	Ibrahima DIEME 農業局土壌肥沃度回復・改良部長 JICA 調査団（安土、山越、峠）

- ① 日本がかつて供与した農機具（殺虫剤関係の器具）の現状に関しては、農業農村施設省防疫局に問い合わせると情報を入手できる。
- ② 農業局の予算は、経常予算と投資予算に大別できる。経常予算に関しては、2011 年度が 2,087 万 2,500FCFA であったのに対して、2012 年度は 1,967 万 9,680FCFA であったが、新政権になってこの額がさらに 40%削減された（しかし肥料等の補助金の額は減額されず、現状維持の見込みである）。
- ③ 必要施肥量は、NPK が全州一律 150kg/ha であるのに対して、尿素は、セネガル川流域地方では 300kg/ha で、他の地域においては 150～200kg/ha である。
- ④ ほとんどの小規模農家は政府の補助金付きの種子・肥料を購入できる。尿素の購入価格に占める補助金の割合は、68.83%である。
- ⑤ 全州のコメの収穫量の平均は 3.7MT/ha であるが、ファティックでは 3.1MT/ha で、サンルイでは 6.4MT/ha である。

3. 州村落開発局

3-1. カオラック州村落開発局

日 時	2012/09/08 15:15～16:30	
場 所	カオラック州村落開発局（DRDR）	
出席者	Ibrahima IEME	農業局土壌肥沃度回復・改良部長
	Larty DIOP	カオラック州農村開発局長
	Issa DIOUF	クールバカ地区中央購入機関事務局長

Mamadou SERRE	中央購入機関全国連盟 (FNCAAS) カオラック支部 事務局長
Talle NDJIAYE	ヌディアゴ地区 FNCAAS 委員長
Sékou DRAME	クールバカ地区中央購入機関 (FNCAAS) メンバー
El Omar DRAME	UGPCL (地方穀物生産者団体連合) 委員長
Moussa NDIAYE	クールバカ村農村コミュニティ顧問
Ibrahima NDJIAYE	生産者組織調整地区委員会メンバー
JICA 調査団 (安土・峠)	

- ① サンルイ州は灌漑、南部州は灌漑と天水であるが、カオラック州はもっぱら天水農業であり、コメの収穫量は少ない。
- ② 土壌の肥沃度は決して低くはないが、政府の補助金のついた肥料の量が少ないので、足りない分は、コンポスト等で補足している。
- ③ 6～7月に種をまき、7～8月に肥料を入れ、12月に収穫する。NPK・追肥ともに全農家の平均は150kg/haであるが、可能なら200kg/ha入れたい。貧農は150kgより少量の肥料しか入れられない。
- ④ 肥料を入れないと、700～800kg/haの収穫しかないが、肥料を入れると、1,300kg/haの収穫が見込める。
- ⑤ WFPはカオラックで、「穀物銀行」や、収穫の端境期 (lean season) に food-for-work として、家庭菜園 (タマネギ、ナス、オクラ等) 作りを支援している。現地で活動している多国籍 NGO である Plan も野菜栽培を支援している。
- ⑥ 課題としては、生産性の向上、肥料の届くタイミングの調整、農協組織化に向けた institution/capacity building に関するノウハウの習得等が挙げられる。
- ⑦ セネガル政府を経由せず、直接日本政府か JICA が肥料を配布してほしい旨の要望があった。

クールソセ村地区配布委員会 Commission locale (CL)

日 時	2012/09/08 17:00～18:15	
場 所	カオラック州クールソセ村	
出席者	Marianne Laye SIAGNE	クールソセ村地区配布委員会 (CL) メンバー 肥料管理 (受領・配布・倉庫) 担当
	Tamsir DIOP	クールソセ村 CL メンバー
	Babou NDIAYE	クールソセ村 CL メンバー
	Alpha GADIO	クールソセ村 CL メンバー、クールソセ村長
	Mamadou Lamine SOKHO	ムブベール村農民

ミーティング後、稲作圃場及び肥料倉庫を見学し、厳重な管理体制を確認した。

3-2. ファティック州村落開発局

日 時	2012/09/09 10:40～12:00	
場 所	ファティック州村落開発局 (DRDR)	
出席者	Ibrahima IEME	農業局土壌肥沃度回復・改良部長
	Belal BA	ファティック DRDR、DAPS (Direction de l'Analyse, de la prévision et de la Statistique) 分析・予測・統計部長
	Ousmane CAMARA	ファティック県農村開発部長 (Service départemental de développement rural)
	Adama FAYE	ムベファイエ村落開発組合連合、Union des Associations Villageoises de Développement de Mbefaye (UAVDM)
	Korole DIOUF	ムベファイエ村落開発組合連合 (UAVDM)
	Michel NDOUR	ファティック CRCR (農民互惠評議会)
	Moussa NDIAYE	ファティック CRCR (農民互惠評議会)
	Semore DIOUF	カンディオレ村長
	JICA 調査団 (安土・峠)	

- ① ファティック州の人口は約 77 万人で、そのうち 90%が農業に従事している。農業は天水に頼っている。農業用耕地面積は、39 万 5,400ha で、州面積の半分を占める。
- ② ファティックでは 1 日の食事で、ミレットを 2 回、コメを 1 回食べている。
- ③ NPK で 150kg/ha、追肥 (尿素) で 150kg/ha 投入すると、コメの収穫量は公式なデータでは 3.5MT/ha であるが、実際は 1.5～2.0MT/ha である (肥料を投入しないと、700～800kg/ha である)。
- ④ ファティックの土壌は塩分が高いが、コメは連作していて、その間ほかの作物の栽培は休ませている。
- ⑤ ファティックでは野菜栽培にも力を入れていて、コメの農閑期には WFP が女性を対象に野菜栽培の支援をしている。
- ⑥ 条例によって *commission locale* (地域配分委員会) が組織化され、購買者のリストに基づいて肥料を販売し、パソコンで厳格にデータ管理をしている。
- ⑦ ファティックでは、天水 (溜水) を利用した小規模ダムを利用している。
- ⑧ 多国籍 NGO の World Vision は、落花生・ソルガムの種作りや、農民を組織化して、家

族農業の農営化に必要な支援を提供している。

- ⑨ 政府補助のついた肥料の量が少なく、また肥料の到着が種まきのタイミングに間に合わない。さらに、肥料投入量等に関するモニタリング（指導）が必要である。

ヌディオディオウフ小規模水利施設整備計画視察

日 時	2012/09/09 12:15～13:30	
場 所	灌漑稲作圃場 ファティックの西 3km のプロジェクト・サイト	
参加者	Patsouck FAYE	農業指導員（アニメーター）
	Manuhatsouck FAYE	農民
	Mbaye SEUGHOS	農民
	Yande FAYE	農民
	Ndiougne FAYE	農民
	Fature DIOP	農民
	Siro TOURE	農民
	Mbene DIALLO	農民

- ① FAO、南アフリカ、スペイン、セネガルが共同で支援している、天水の溜池利用灌漑プロジェクト。国内の数カ所で実施中。
- ② 水田は公有地だが、5つの村（160世帯）に貸し出して、耕作させている。
- ③ このプロジェクト・サイトでのコメの収穫量は、3.5MT/ha で、カオラック・ファティック州の一般水田での収穫量（1.5MT/ha）に比べて2倍以上多い。また、種苗・肥料は無償で配布している。
- ④ このプロジェクトの詳細な内容は、9/11にFAOであらためてヒアリングする。

3-3. サンルイ州村落開発局

日 時	2012/09/17 08:50～09:30	
場 所	サンルイ州 DRDR（村落開発局）事務所	
参加者	Taclro Diacoaia NDAO	サンルイ州村落開発局長
	Baboy Seda LY	植物防疫責任者（現場同行）
	JICA 調査団（佐藤団長・山越・安土・峠）	

佐藤団長

サンルイ州での JICA プロジェクトと 2KR 支援の概要説明。

NDAO 局長

サンレイでの課題は、貧困農民によるコメ生産拡大のための補助金が十分でない。2013年に向けて 6MT/ha の収穫を見込み、3 万 ha の耕地面積があるが、ポドール地域での肥料が十分でない。DRDR は、local commission (地区配布委員会) と SAED それに農民たちの組織である committee と連携して、肥料・耕地面積の調査を行っている。

佐藤団長

2KR 支援の効果を実証できる数量データは存在するか？

NDAO 局長

データは ISRA で入手できるはずである。

佐藤団長

農機具の流通・メンテナンスのシステムが整備されているか？

NDAO 局長

機械化を進めないと、生産性の向上が達成されない。民間の技術者はいるが、機械化の面での支援も日本政府にお願いしたい。

佐藤団長

機械化の現状は？

NDAO 局長

民間企業と UNION が機械をもっているが、必要な時期に必要な機械を使用できないことが大きな問題である。NPK は DAKAR で調達しているが、尿素は輸入品を使っている。米価に関して、安価で人気のある地元産碎米は、280FCFA/kg である。また 2009 年度から、香米 (サヘル米-329/328/177) を作っていて、品質は輸入米に比べても劣らない。1 回の稲作で尿素 350kg/ha の投入が必要になり (全体で 10, 500MT)、そのうち補助金をつけられる尿素的量は、5, 000MT であるが、昨年は、9, 000MT の尿素的を施肥し、196, 000MT のコメを収穫できた。

Baboy Seda LY

機械化に関して、西アフリカ開発銀行は、40 億 FCFA の予算をセネガルに充て、今年の方 (20 億 FCFA) に関して、必要な機種・仕様等を選定・吟味中である。

3-4. UNION de BOUNDOUN (ブンドウム GIE ユニオン)

日 時	2012/09/17 12:20~13:40
場 所	ブンドウム GIE ユニオン会議所

参加者	Abrir DUG Maure JORGE Seydria Mbedj Ababacar SEYE Ndary SARR Acuaoton WADE Babacar N' DAO Alassane GUEYE Alaji WADE Ousslejuou KANE Amadou KANE JICA 調査団 (佐藤、山越、安土、峠)	事務局長補佐、農民 経理、農民 経理、農民 農営担当、農民 農営担当、農民 農営担当、農民 監督、農民 経理、農民 農営担当、農民 監督、農民 農民
-----	--	--

佐藤団長

本調査団の目的の説明

Abrir DUG

- ① ユニオンの役割・活動内容の説明。7カ村で構成されるユニオンの中に69の農民経済団体（GIE）が存在し、耕作面積は3,200ha。総会のメンバーは203名で、理事会のメンバーは35名。（理事会の執行役員数は12名）。3技術委員会がある（農営・水利・給水）。ユニオンの最も重要な役割は、排水・給水。ユニオンの下部組織として、サブ・ユニオンがある（各村1つ）。69のGIEが銀行でクレジットを活用。ユニオンの費用・給料の支払い。
- ② ポンプ・ステーションでの灌漑・排水には、ドイツ製のポンプ（11m³/毎秒の能力をもつ）が使用されている。

佐藤団長

施肥の詳細について質問。

Abrir DUG

ユニオンは69のGIEの肥料ニーズを集約している。対象農家世帯数は、2,925世帯（＝約20,000人）で、農家の平均耕地面積は、1haである。7～8月と12月頃の農繁期に施肥する。施肥基準は、夏は5.5MT/haで、冬は7.5MT/haであり、施肥を行わないと、コメの収穫量が3MT/ha以下になる。補助金付きの尿素的の価格は、120FCFA/kgで入手できる（補助金無しの価格は240FCFA/kgである）。通常農家は、必要量の80%を補助金つきで賄い、残りの20%は一般市場で調達する。ちなみに、2009年度分の日本の2KR支援の肥料は、2011年2～3月に届き、施肥のタイミングを逸することがなくてよかった。なお、稲作にはコンポストを使わず、DAP（19-46-0）と堆肥（糞等）を使っている（耕作の前に、DAPを100kg/ha施肥をして、尿素は追肥のみに使う）。尿素は、2～3回に分けて施肥する（2回の場合は、30日目と75日目で、3回の場合は、25日目、50日目、75日目）。各農家は、補助金付きの肥料をcommission localeから購入する（村レベルでのcommission localeの代表は農民で、

郡レベルでは郡知事が代表である)。

佐藤団長

このユニオンの傘下にある農家の機械化に関して質問。

Abrir DUG

民間企業が保有する農機具（例えば、トラクター+アタッチメント→耕運機）を料金を支払って使わせてもらう。料金体系は、耕運機が 25,000FCFA/ha で、刈り取り機が、収穫量の 20%を現物支払いする。メンテナンス(特に故障時のスペア・パーツの入手困難)が最大の課題である。各農家に購買力があつたら、農機具を買いたい。耕地面積が広すぎるために、必要な時期に農機具が使えない場合が多く、待つしか他に方法がない。

佐藤団長

他に問題はないか？

Abrir DUG

クレジットへのアクセスやコメの保管(倉庫)が難しいことが問題である。

佐藤団長

収穫したコメの販売についての質問。

Abrir DUG

収穫量の 20%を自家消費し、残りの 80%を GIE レベルでまとめて販売する。粳コメの販売価格は 132FCFA/kg である。これからは、農営等を含む技術指導が必要である。

佐藤団長

技術指導は、検討に値する重要な課題である。

4. ISRA (セネガル農業研究機構)

日 時	2012/09/12 11:50~12:50	
場 所	ISRA 庁舎ビル	
出席者	Fall SALIOU	研究者
	Toure KATIM	研究者
	Massembe CISSE	研究者
	Moussa SALL	研究者
	Cheikh FALL	研究者
	Yacine Badiane MBOUR	研究者
	JICA 調査団 (山越、安土、峠)	

ISRA は国全土の 481 カ所に農業研究所をもち、各地域における異なった自然・気候条件下で農作物栽培に関する実証試験を行い、最適な栽培方法を広く農民に対して提案し農作

物の増収を支援している。ISRA では、セネガルにおける作物別の肥料の施肥基準の策定、種子の改良及び使用する作物品種の実証試験のほか、牧畜、森林開発、地域社会経済の分野においても研究を進めている。国の80%の人口が地方に居住する小規模農民であり、これらの農民に対する栽培技術指導も行っている。ISRA の施肥基準はセネガル国全体に対しての基準となる。

ISRA が規定している作物別施肥量は、灌漑している場合と天水依存の場合に分けて推奨している。コメ、トウモロコシ、ソルガム、ミレットの主要穀物における施肥基準及び、施肥をした場合と施肥しない場合における収量の比較表に関する資料作成依頼をした。

土壌劣化が起こった場合には、実証試験を行い、適合する施肥を研究調査してその結果を農民に反映するようにしている。しかしながら、現在規定している施肥基準は数十年前の自然・気候条件下で決定したのもで、しかも全国一律であるので現実的なものではない。現在ではその条件が大きく変化してきているので、基準そのものの改定作業を実施中である。

セネガル川流域で使用しているコメの品種は ISRA が推奨しており、Sahel 101/108/201/202（ネリカ米とは相違する品種）などを活用している。この国では当初ネリカ米を活用していたが、灌漑施設における稲作栽培よりも天水依存農業に適していることが分かり、セネガルでは多くの地域が天水依存農業であることからネリカ米の普及が広まった。

調査団は、平成24年度の2KR支援計画の概要を説明し、2012年度も2KR支援が実施できるように、今までの2KR支援による効果が実証できる数量データ（州ごとの作物別必要施肥量等）の提出を、ISRA に要請した。これに対して ISRA は、データを9/14にメールで調査団あてに送ってくれる旨を約束した。

5. 民間肥料取扱い業者

5-1. SEDAB Sarl（肥料輸入・卸売り業者）

日 時	2012/09/13 11:00～11:30
場 所	SEDAB Sarl 本社ビル
参加者	Mr. Moulaye KANDE マネジャー Mr. Modou THIAM マネジャー JICA 調査団（山越、安土、峠）

この会社は 400 人の従業員がいて、ダカールに本部がある。各州のコミューンの約 400 カ所に支所があり、トラックを借りて各州にあるこの会社の販売拠点まで輸送する。

尿素の輸入価格（税抜）は 32 万 5,000FCFA/MT で、3 万 MT 輸入する。50kg 入りの袋に小分けして、commission locale を通じて、12 万 FCFA/MT（補助金付きの小売価格）で、50kg 入りの袋に小分けして、農業農村施設省のリストに基づいて、農民に販売する。取り扱い商品は、肥料、種子、除草剤、落花生の流通、現地産米である。補助金付きの肥料を扱っている会社は、セネガル国内の肥料販売の 9 割以上を占める SEDAB と TSE（Tractor service Equipment）の 2 社が独占している。2009 年から 2011 年の肥料取扱量は以下のとおりで、2009 年の 2KR 肥料の配布を滞りなく実施した。

年	NPK(15-15-15) (トウモロコシ/コメ)	NPK(10-10-10) (野菜)	尿素 (全作物)
2009	12,000MT	3,000MT	8,956 (2KR)
2010	7,000MT	3,000MT	-
2011	9,000MT	3,000MT	-

2009 年の 2KR は、農業農村施設省からの入札案内（指名業者数は把握していない）を受けて、書類を作成・入札した結果、業務を受注することができた。肥料をストックする倉庫は経費削減及び輸送期間短縮のために保有しておらず、ダカール港で船から荷卸した時点で農業農村施設省から指定された地区まで必要量の肥料を直接運搬している。輸送コストは平均で 1 万 5,000FCFA～2 万 FCFA/MT である。肥料配布の対象者は、肥料(50kg/袋)を 3 つ購入する程度の小規模農民で、作付け面積は 0.25～1.0ha であることから裨益人口は約 6 万人(9,000/0.05×3)と推計される。2009 年の肥料販売価格は、一般肥料と 2KR も同一料金で下表のとおりとなっている。尿素はウクライナ、ロシアから調達されている。

項目	公定価格 (FCFA/kg)	政府補助金 (FCFA/kg)	農民購入価格 (FCFA/kg)	農民購入価格 (FCFA/50kg)	補助率 (%)
NPK (6-20-10)	304.4	184.4	120	6,000	60.6
NPK (15-15-15)	355.8	195.8	160	8,000	55.0
NPK (15-10-10)	314.8	194.8	120	6,000	61.9
NPK (9-23-30)	416.0	220.0	196	9,800	52.9
NPK (10-10-20)	394.0	210.0	184	9,200	53.3
尿素	271.7	151.7	120	6,000	55.8

2009 年の 2KR 肥料は全量小規模農民に配布しており、州別、村落別、農民氏名、配布日

時、配布数量、配布価格が把握できる書類を作成し、データベースとして保管しているので、透明性・信頼性が高い。

2KR は小規模農民にとって非常に生産性向上の観点から有益なプロジェクトであるが、政府の補助金（予算額）に加えてすべての需要量をカバーできていない。2009年の2KR肥料は全量で約9,000MTで、小規模農民1人当たり平均3袋(50kg×3=150kg)配布しているので、裨益人口は約6万人と推計される。

6. 在サンルイ・日本人農業コンサルタント

日 時	012/09/16 19:30～22:00	
場 所	サンルイ州内のホテル・レストラン	
出席者	神山雅之 堀田隆 君島崇 JICA 調査団（佐藤、山越、安土、峠）	(株)コーエイ 総合研究所取締役 日本工営(株) 技術士 JICA 専門家（水田耕作・農家経営）

在サンルイ・日本人農業コンサルタントに、サンルイ州の稲作の農業の現実について説明してもらった。

- ① サンルイ州は耕地面積が広く（4万8,749ha）、水・太陽光・肥料に恵まれていて、コメの二期作が盛んである。最も高温な（摂氏45度以上になる）5～6月を避けて種まき・施肥をすれば、高い収穫（州平均6.4MT/ha）が可能である。7～8月に種まき（苗の植えつけ）をし、次に除草剤を散布し、その2～3週間後に施肥をする。DAPは100kg/haで、尿素は乾期には300kg/haで、雨期には250kg/ha必要である。大きな灌漑施設を利用できる水田では、種まき・苗の植えつけによる収穫量の差は出ない。貧困農民でもクレジットで肥料を購入できる。
- ② 粳コメは125～130FCFA/kgで、現地産の精米は、200FCFA/kgで販売されている。タイから輸入される香米の販売価格は300FCFA/kgであるが、アフリカ・ライス・センターでは、サヘル米が試験的に栽培されている。
- ③ サンルイ州では若者が首都ダカール等都会へ出て行き、彼らはサンルイ州に留まっている親に送金をし、親たちはそのお金でトマト等の換金作物を栽培・販売をし、その収益金を稲作に必要な肥料などの購入に費やしている。したがって、稲作だけで農村の実情を判断することは不可能である。

- ④ 耕地が広いため、トラクター等の農機が必要であるのはいうまでもないが、保守・管理やスペア・パーツ調達等のシステムが未整備であるので、農機を投入するには時期尚早である。

7. 他ドナー

7-1. FAO セネガル事務所

日 時	2012/09/11 12:00～13:40	
場 所	FAO セネガル事務所	
参加者	Cheikh GUEYE	FAO 代表補佐官、プログラム担当
	Harouna SOUMARE	農学コンサルタント、ナショナルスタッフ
	Ousseynou DIOP, Phd	プログラム担当補佐
	Ndiye Mama Touré	プログラム支援
	Makhfousse SARR	プロジェクトコーディネータ
	JICA 調査団（山越、安土、峠）	

FAO のセネガルでの開発支援事業は次の 4 点に集約できる。

- ① 治水対策（特に低地の農民に対する支援）
- ② 生産の集約化（野菜・穀物の増産）→ 種・肥料（technical pocket）
- ③ 作物の多様化 → 牧畜、魚類の養殖、森林保護
- ④ ①～③の問題点を分析し、解決策を探る（農民の肥料などインプットに対する access、財力・流通に関する支援。長期的な農村開発計画）。

FAO は、洪水・干ばつ等の被害地域の農民に対しても緊急支援を行っている。

FAO の開発支援で特記すべきは、スペイン等のドナーと協力して、300 万ドルの資金でティエス、ディウルベル、カオラック、ファティックで、乾期の貧困農民に対する支援（治水）を実施している（手動ポンプで水を上げて利用する。30 数カ所を実施し、水のない所では 2ha の野菜栽培をし、水のあるところでは水田耕作を行う。収穫の端境期を乗り切れない農民が多いが、この治水プロジェクトのお蔭で被害は少なくなった）。

FAO は牧畜も奨励していて、特に女性が中心になって繁殖させている。ヒツジやニワトリの販売と同時に生産者の自給自足も満たしており、栄養改善につながっている。プロジェクトの永続化をめざしているが、FAO によるプロジェクト後は、DRDR に引き継ぐ。

FAO は、都市とその近郊での農業 (=「都市型農業」) にも力を入れており、micro-gardening と呼ばれている。テラス等での家庭菜園に力を入れており、また都市の空き地でも野菜の栽培を奨励している。この事業は自治体と協力して行っており、無農薬の野菜を栽培している。

緊急支援活動に関しては、2006 年頃から始まった。ここ数年間は、セネガル西部やガーナ、シエラレオネ等で、気候変動による集中豪雨・洪水被害が多かった。FAO は、マタムやタンバクンダ等で肥料・種を配布してきた。また農業農村施設省・NGO と共同で、農業における女性の役割を重視し、gender-conscious な capacity building も同時に進めてきた。

緊急支援では、WFP・UNICEF と連携して、活動を行っている。70～90 年代は干ばつが多かったが、現在は少なくなっている（したがって餓死者は少なくなった）。干ばつが発生すると食糧の価格が上昇する。コメに関しては、セネガルは年間 80 万 MT の消費をし、そのうち 60 万 MT を輸入（タイなどからの）に頼っている。また牛乳も輸入量が多い。さらに、イスラム教の人口が増えるに従って、ヒツジの輸入も増えている。

漁業に関しては、最近他国の漁船がセネガルの海域で操業し、その結果、セネガルの漁獲高が減少してきている。

FAO はまた、環境保護の観点から、農民に対する capacity building を行っている（agro-eco system の啓発活動）。技術移転・優良種苗選定等、作物の状況を見て診断し、対処方法を指導している。chemical な pesticide は有害なので、できるだけ自然に近い農薬を使うように指導している。例えば Farmers' School では、伝統的な農業技術を継承すべく、薬草を農薬に使い、農業の永続化を図っている。

7-2. 世界銀行セネガル事務所

日 時	2012/09/12 16:00～16:40
場 所	世銀セネガル事務所
出席者	Jean-Philippe Tré, PhD, Senior Agricultural Economist JICA 調査団(安土・峠)

世銀はセネガルで主に次のプロジェクトを手掛けている。

- ① 農業市場・アグリビジネス開発プロジェクト (PDMAS = Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal)

セネガルで農業・アグロインダストリー分野を支援する主要ドナーは世銀、EU、USAID、CIDA、AFD、UNIDO である。支援の内容は大きく分けると、① 輸出製品のSC（商業集積）/VC（ベンチャー・キャピタル）構築を通じた競争力強化、② 地域開発と農村部における経済活動への支援、③ 零細・小企業支援、に分類できる。①と②は相互補完的である場合が多く、当初から政府・ドナーからの支援が多く得られている一方、農産品加工振興を目的とする③に対する支援はこれまでのところ限定的であった。しかし、前述したとおり、アグロインダストリー振興の重要性につきドナーらが働きかけを行った結果、最終的には重点分野の1つに含まれることとなった。

①は、世銀が主体となり、AFD、CIDA の資金協力を得て2007年4月より本格的な実施を開始した農業市場・アグリビジネス開発プロジェクト（Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal : PDMAS）に加え、主に米国市場を対象とした輸出製品のVC強化をめざすUSAID のセネガル成長促進・競争力向上プロジェクト（Senegal Accelerated Growth and Increased Competitiveness : SAGIC）が挙げられる。PDMAS は、政府予算も合わせ合計250億FCFA の大規模な支援であり、高い輸出ポテンシャルを有する野菜・果物のSC構築を軸としている。PDMAS がSC構築にかかる包括的な支援であり、特に初期段階においては小規模の生産者の取り込みを焦点としているものとして、タマネギ、トマト、フルーツ類の輸出開拓プロジェクトが挙げられる。

② Food Security Project（終了）

1,000万ドルで、サンルイ州のDaganar Townの7,000haの水田に灌漑施設を設置し、同時に肥料も投入した。その結果、乾期には3万MTの収穫を、雨期には4万MTの収穫を記録した。

③ カザマンス地方（コルダ州のVelngara）でのフィージビリティ・スタディ 塩分を含む土壌に対抗する灌漑施設（ダム）の建設。

現在1,000haが対象であるが、将来的には5,000ha分を対象にする予定である。

この地域は治安が悪いとの風評が立っているが、治安の悪い地域は限られていて、多くの他の地域は平穏な状態である。

④ 現地政府に対して、適正な受益者のみがプロジェクトの恩恵を受益できるように支援している（例えば、貧困農民が対象であるプロジェクトで、富裕層がプロジェクトの恩恵を横取りできないようなシステムを提案している）。

⑤ スペイン、カナダから200億ドルの信託資金（Trust Fund）を受けて、世銀が牧畜

事業（ヒツジ・ウシ・養鶏）を実施中である。

7-3. WFP セネガル事務所

日 時	2012/09/21 15:40～16:45
場 所	WFP(世界食糧計画)セネガル事務所
出席者	Mr. Robert DEKKER プログラムユニットチーフ Ms. 大室直子 スタッフ (JPO) Mr. Mamadou WANE 現地スタッフ JICA 調査団 (佐藤、山越、安土、峠)

佐藤団長

2012年度の2KR支援は、肥料（尿素）のみを供与し、対象地域・作物を、サンレイ州（コメ）、カオラック州（コメ+トウモロコシ）、ファティック州（コメ+トウモロコシ）、マダム州（コメ）に絞る予定である。

峠

WFPは「穀物銀行」という制度をもっていると聞いたが、それはどのような制度なのか？
またWFPは野菜栽培の支援をしていると聞いたが、どのようにして支援しているのか？

DEKKER

穀物銀行は、収穫期と収穫期との間の lean season の食糧不足に備え、収穫期に食糧の備蓄を推進する制度である。また野菜栽培の支援は、food-for-work として実施している。WFPの事業の成功率は、75～80%である。

大室

WFPは社会状況の変化に応じて、支援形態を柔軟に変えている。

DEKKER

WFPの食糧支援は、食糧価格の安定、農村から都市への人口流出の防止、農村社会の連帯強化等に貢献している。

峠

干ばつ・洪水・バッタ等の被害による食糧への影響は？

DEKKER

バッタの被害はないが、昨年は、lean season（本来は7月）の到来が早まり、3月に来たので、WFPは被害が特に大きかったタンバクンダ州で緊急食糧支援を行った。

峠

中国から1,400台のトラクターが供与されたと聞いているが、何か情報をもっていないか？また西アフリカ開発銀行が今年と来年度にそれぞれ20億FCFAの資金を、農村の機械

化の事業に使うと、サンルイの DRDR が言っていたが、この情報の信憑性は？

DEKKER

トラクターに関しては何も聞いていないが、アフリカにおいては、供与された機材が本来の受益者に届かないことは、決して珍しいことではなく、よくあることである。西アフリカ開発銀行の機械化事業の件については、詳しくは知らないが、それはあり得る話だと思う。

